



SECTION DE LA MOSELLE

**Compte-rendu REUNION AVEC LA DIRECTION du 18/11/2015 à 15H
Mesures de sécurité**

Les événements tragiques de ces derniers jours posent la question générale de la sécurité dans l'espace public.

Dans ce contexte inédit à bien des égards, FO-DGFIP Moselle a contacté la Direction le 18/11/2015 afin de lui faire-part du sentiment d'insécurité qui habite les personnels en particulier sur les sites recevant du Public et demander en conséquence que des mesures de protection des agents soient prises.

La Direction a donc organisé une réunion informelle avec les représentants syndicaux le 18/11/2015 à 15H sur ce sujet.

FO-DGFIP a:

- souligné le terme de "guerre" employé au sommet de l'Etat et par les Ministres qui induit de facto une réponse adaptée pour la sécurité des agents.
- fait remarquer la nécessaire application de dispositifs spécifiques sur les 2 sites de Metz, Rue des Clercs et Cité administrative qui concentrent un maximum d'agents et reçoivent un grand nombre d'usagers avec des configurations d'accueil multiples.
- demandé pour ces 2 sites une présence d'un service de surveillance (vigile, policiers)

Les réponses de la Direction:

Les inquiétudes des agents sur les sites sont légitimes.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

La Direction a participé le samedi 14 lendemain des attentats à une réunion avec le Préfet.

La Moselle est au niveau Vigipirate renforcé et non pas au niveau Alerte Attentats comme en région Ile de France.

Le contrôle aux frontières est réactivé et les lieux touristiques sont sous surveillance.

La surveillance des paquets suspects est nécessaire et les doutes sur les usagers sont à signaler.

La surveillance extérieure est renforcée (forces de police, patrouilles en ville), mais pas de policiers en faction devant nos immeubles.

Les agents de la DGFIP ne sont pas habilités à fouiller les sacs.

S'agissant de dispositifs de surveillance (vigiles) la DRFIP Moselle n'en n'a pas à ce jour les moyens financiers.

Les chefs de service ont été destinataires d'un message de la Direction avec rappel des consignes contenues dans la Note Moselle du 12 février 2015 (Contrôle des alarmes et des clôtures des bâtiments- logo Vigipirate- N° d'urgence)

Le Médecin de Prévention est à la disposition des agents pour leur apporter écoute et soutien.

Sur le site de la rue des Clercs la Direction va à notre demande étudier les dispositifs ,d'installation de barrières pour éviter l'accès direct dans les services avec 1 agent dédié à l'accueil d'orientation.

En conclusion, la Direction a dit prendre acte de notre demande de vigiles ou d'une présence policière plus effective dans les halls d'accueil à Metz Rue des Clercs et Cité administrative et suivra les consignes de la DG.